

## Alvarenga, Enrique (BSMS)

---

**De:** Outaouais - Faune  
**Envoyé:** 17 janvier 2019 10:29  
**À:** 'boileau05@mrcpapineau.com'  
**Objet:** Reçu - Autorisation pour travaux à la rampe de mise à l'eau - 19\_07\_001\_PM  
**Pièces jointes:** RECU\_19-07-001-PM-0.pdf

Forêts, Faune  
et Parcs



Bonjour,

Vous trouverez, en pièce jointe, votre reçu pour la demande d'autorisation susmentionnée.

Veuillez accepter nos salutations les plus distinguées.

**La Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais**  
**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, Impasse de la Gare-Talon, RC 100

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819-246-4827

Télécopieur : 819-246-5049

[www.mffp.gouv.qc.ca](http://www.mffp.gouv.qc.ca)

Numéro du reçu :	26839	Date du reçu :	17 janvier 2019
Domaine d'activité :	(FQ) Faune Québec	Unité administrative :	(R07) Outaouais DGR07
Numéro d'encaissement :	01423635	Type de paiement :	Chèque
Compte client :	00500700 FA	Devise :	\$CAN
Nom du client :	Analyse - autorisations 128.7		
Date chèque :	2018-11-15	Date annulation :	

**Reçu de :** Municipalité de Boileau

**1 919,00 \$**

**Note :** Autorisation 19-07-001-PM-0

*Original signé*

Signature de l'employé

\_\_\_\_\_  
Vicky Cadieux

---

**De:** "Carolane Riopel-Leduc" <Carolane.Riopel-Leduc@mffp.gouv.qc.ca>  
**À:** "Urbanisme Boileau" <boileau05@mrcpapineau.com>  
**Cc:** "Edmond Martineau" <Edmond.Martineau@mffp.gouv.qc.ca>, "Marie-Claude Gratton" <Marie-Claude.Gratton@mffp.gouv.qc.ca>, "Christine Cameron" <Christine.Cameron@environnement.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** Mercredi 23 Janvier 2019 15:57:22  
**Objet:** RE: Réception - Autorisation pour travaux à la rampe de mise à l'eau - 19\_07\_001\_PM

Forêts, Faune  
et Parcs



Bonjour,

Après avoir pris connaissance des différents documents, voici les informations nécessaires à la demande :

1. Tout travaux sur un chemin qui ne relève pas du MTQ en terre publique doit respecter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts. Nous vous invitons à contacter le bureau de l'Unité de gestion à Mansfield, plus particulièrement M. Edmond Martineau en copie de ce courriel afin d'obtenir les autorisations nécessaires;
2. Également, dans la demande, il est spécifié que vous désirez retirer le sable dans le littoral du Lac-au-Loup jusqu'au niveau du substrat initial. Nous aurions besoin de connaître le type de substrat initial. Comment allez-vous différencier le substrat provenant de la sédimentation du substrat initial?
3. Finalement, si vous souhaitez effectuer des travaux en dessous de la ligne des hautes-eaux, il faudrait prévoir un aménagement permanent pour la rampe au même moment, ceci dans le but de ne pas perturber l'habitat plus d'une fois. Les travaux dans l'habitat du poisson devront être effectués entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30

septembre de manière à ne pas perturber les étapes vulnérables du cycle vital des espèces de poissons présentes.

J'attendrai donc les réponses aux points mentionnés avant de poursuivre l'analyse de votre demande.

Cordialement,

**Carolane Riopel-Leduc**

**Biologiste M. Sc.**

**Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon, RC.100

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 295

[carolane.riopel-leduc@mffp.gouv.qc.ca](mailto:carolane.riopel-leduc@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

---

**De :** Gratton, Marie-Claude (07-DGFa)

**Envoyé :** 8 janvier 2019 16:01

**À :** 'boileau05@mrcpapineau.com' <boileau05@mrcpapineau.com>

**Objet :** Réception - Autorisation pour travaux à la rampe de mise à l'eau - 19\_07\_001\_PM



Bonjour,

Par la présente, nous vous confirmons la réception de votre demande d'autorisation, en date du 19 décembre 2018, pour le nettoyage de bassins de sédimentation au Lac-des-Loups.

Suite à une première analyse, plusieurs informations ou précisions sont requises pour poursuivre le traitement de votre dossier. Nous détenons seulement une copie du formulaire de demande d'autorisation ainsi qu'un chèque. Nous souhaitons obtenir copie des documents mentionnés au point 9 du formulaire de demande afin de commencer l'analyse de celle-ci.

Nous vous invitons à nous faire parvenir les informations demandés avant le 6 février 2019. Sur réception de toutes les informations requises, nous poursuivrons le traitement de votre demande. À défaut de nous fournir les informations demandées à cette date, nous considérerons que vous avez retiré votre demande et nous fermerons votre dossier.

Veuillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et ne permet pas la réalisation de celui-ci. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir utiliser le numéro de référence **19\_07\_001\_PM**.

Cordialement,

**Marie-Claude Gratton**

**Biologiste, B.Sc.**

**Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon, RC.100

Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Téléphone : 819 246-4827, poste 274  
[marie-claude.gratton@mffp.gouv.qc.ca](mailto:marie-claude.gratton@mffp.gouv.qc.ca)  
[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

---

**De:** Gratton, Marie-Claude (07-DGFa)  
**Envoyé:** 3 février 2020 11:24  
**À:** dsylvestre@boileau.ca  
**Cc:** Genevière Larouche (genevieve.larouche@environnement.gouv.qc.ca)  
**Objet:** Fermeture - Demande d'autorisation pour travaux à la rampe de mise à l'eau -  
Municipalité de Boileau - 19\_07\_001\_PM

Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 

Bonjour,

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques m'informe que vous ne procéderez pas aux travaux de la rampe de mise à l'eau à la municipalité de Boileau. À moins d'indication contraire à la présente, je ferme donc la demande d'autorisation adressée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en date d'aujourd'hui.

Je reste disponible pour toutes questions ou pour tout futur projet.

Cordialement,

**Marie-Claude Gratton**

**Biologiste**

**Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon, RC.100

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 274

[marie-claude.gratton@mffp.gouv.qc.ca](mailto:marie-claude.gratton@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



---

**De:** Couturier, Solajo (07-DGfO)  
**Envoyé:** 30 juillet 2020 11:44  
**À:** Cathy Viens Boileau  
**Cc:** Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge); Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Objet:** RE: MS\_RE\_Respect Calcul Ponceau vandalisme

Bonjour Mme Viens,

Vérification faite auprès de mon collègue, le LPP, n'a pas à être assuré, et la dimension du ponceau à installer sera de 800 mm. La largeur moyenne du cours d'eau est de 87 cm.

Faites-nous signe s'il vous manque d'autres informations.

En attente du formulaire de proposition de projet de votre part et des autres documents pour compléter la demande.

Merci,

## **Solajo Couturier**

**Ingénieur forestier**

**Direction de la gestion des forêts**

**Direction générale secteur sud-ouest**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 273

[solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



---

**De :** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 10 juillet 2020 15:02

**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

**Cc :** Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge) <[Jean-Philippe.Leblanc@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Philippe.Leblanc@mffp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** MS\_RE\_Projet Ponceau vandalisme

Bonjour,

Le calcul de débit nous donne un ponceau de 800 mm.

Une validation terrain va être fait mardi. Et nous vous revenons avec une diamètre pour l'installation.

Bonne fin de journée

---



---

**De:** Couturier, Solajo (07-DGfO)  
**Envoyé:** 5 août 2020 12:04  
**À:** Cathy Viens Boileau  
**Cc:** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre); Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge)  
**Objet:** RE: demande de subvention

Bonjour Mme Viens,

Je vous confirme réception de votre demande, et que celle-ci est en traitement. Vous recevrez les lettres officielles sous peu.

Entre-temps, afin d'avoir un formulaire de proposition complet et exact, serait-ce possible svp d'apporter les modifications / précisions suivantes, et de m'envoyer une V2 :

- Vous n'avez prévu aucun montant pour les frais professionnels, c'est un oubli ou c'est voulu ainsi ?
- Corriger le débit de pointe : 34,00 vs 0,34 m<sup>3</sup>/s.
- Dans la description des travaux, enlever le passage suivant qui peut porter à confusion (car le LPP peut parfois bel et bien être applicable sur des intermittents) : *Comme c'est un cours d'eau intermittent, le libre passage des poissons n'a pas à être assuré.* Vous pouvez plutôt indiquer l'obstacle que vous avez trouvé pour éliminer l'exigence du LPP, que je comprends être la 'disparition du lit sur plus de 5 mètres'.

Merci d'avance et n'hésitez pas si vous avez des questions !

## Solajo Couturier

**Ingénieur forestier**

**Direction de la gestion des forêts**

**Direction générale secteur sud-ouest**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 273

[solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



---

**De:** Bélanger, Rachelle (07-UG)  
**Envoyé:** 18 décembre 2019 18:51  
**À:** Cathy Viens  
**Cc:** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre); Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Objet:** Municipalité de Boileau, déneigement.

Mme Viens,

Suite à la décision de la municipalité de Boileau de procéder au déneigement du chemin menant à la mise à l'eau du lac au Loup pendant l'hiver de 2019-2020, vous exprimiez des interrogations quant aux mesures à prendre pour faire le travail conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) et le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF), l'objectif fondamental est d'éviter tout déversement de sédiments et de matériaux dans le lac. En effet, en vertu de l'article 80 du RADF, ceci est clairement établi :

*Lors de l'entretien des chemins, des mesures doivent être prises pour éviter que les matériaux de la surface de roulement et les abrasifs épandus sur la chaussée en hiver recouvrent les talus stabilisés et se retrouvent dans une tourbière ouverte avec mare, un marais, un marécage riverain, un lac ou un cours d'eau, ou sur une largeur de 20 m, mesurée à partir de la limite qui sépare le peuplement du milieu à protéger ou, en présence d'un écotone riverain, à partir de la limite de cet écotone la plus éloignée du milieu à protéger.*

*Les travaux d'entretien des chemins et l'épandage d'abrasifs doivent s'effectuer de manière à éviter tout apport de sédiments dans les milieux aquatiques, humides et riverains.*

Afin de respecter l'esprit de cet article et compte tenu des problématiques d'érosion connues dans ce secteur, l'Unité de gestion de la Basse-Lièvre et de la Coulonge (UG) vous recommande :

1. De ne pas procéder au déneigement jusqu'au bord de l'eau,
2. De limiter l'épandage des abrasifs au strict minimum pour rendre la voie sécuritaire et d'éviter les derniers mètres à proximité de la rampe,
3. Que tout empilement de la neige soit fait à une distance supérieure de 20 m du bord de l'eau, préférablement à l'endroit le plus éloigné du lac que possible.

Par ailleurs, il est possible que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ait également des normes en la matière. L'UG vous recommande de le contacter directement. Finalement, si jamais des travaux d'amélioration ou de réfection de ce chemin devaient être entrepris, il serait important d'aborder la question de la gestion des eaux. En détournant les eaux de ruissellement à plus de 20 m du lac, ceci permettrait respecter les articles 75 et 76 du RADF.

Veillez agréer, Mme Viens, l'expression de nos salutations distinguées.

## *Rachelle Bélanger - Chef*

Unité de gestion de la Basse-Lièvre (72)  
Unité de gestion de la Coulonge (71)  
Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
16, impasse de la Gare-Talon, RC 100  
Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Tél : 819-246-4827, poste 336 (Gatineau)  
Tél : 819-683-2626, poste 224 (Mansfield)  
Courriel : [rachelle.belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:rachelle.belanger@mffp.gouv.qc.ca)  
mffp.gouv.qc.ca



---

**De:** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Envoyé:** 16 juillet 2020 16:29  
**À:** Cathy Viens Boileau  
**Cc:** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre); Bélanger, Rachele (07-UG); Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge); Jean-François Larrivée (jf.larrivee@mrc-papineau.com)  
**Objet:** TR: Restauration des traverses de cours d'eau - 2020-21  
**Pièces jointes:** CA\_calcul\_débit\_Au\_Loup2.pdf; AE\_calcul\_débit\_Au\_Loup2.pdf; RE: petit calcul SUR RUISSEAU À L'OUEST

**Importance:** Haute

Bonjour,

Voici les documents pour le projet P4.

Vous pouvez le présenter au programme ci-joint puisque le coût des travaux de moins 10 000 \$.

La largeur moyenne est de plus de 600 mm. C'est un cours intermittent et le Lpp n'a pas à être assuré. Enfouissement de 10 %. Il s'agit de réfection pour une traverse et vous devez nous aviser 7 jours avant le début des travaux.

Salutations

---

**De :** Couturier, Solajo (07-DGFo)  
**Envoyé :** 5 juin 2020 14:24  
**Objet :** RE: Restauration des traverses de cours d'eau - 2020-21  
**Importance :** Haute

Bonjour,

Pour faire suite à mon courriel ci-dessous du 29 avril dernier, je vous informe que l'appel de projets est officiellement lancé pour la saison 2020.

Vous avez **jusqu'au 26 juin** pour déposer un projet au MFFP. Vous pouvez me transmettre vos demandes directement, par courriel, en vous assurant de joindre l'ensemble des documents exigés et en utilisant la version 2020 du formulaire de demande.

Les documents sont à jour sur le site internet du MFFP, dans la section 'Lancement des travaux de restauration des traverses de cours d'eau' :

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/ponts-et-chemins-en-milieu-forestier/#lancement>

Merci de transmettre l'information dans votre réseau / à vos membres, et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Salutations,

## Solajo Couturier

Ingénieur forestier

Direction de la gestion des forêts

Direction générale secteur sud-ouest

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 273

[solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



---

**De :** Couturier, Solajo (07-DGFo)

**Envoyé :** 29 avril 2020 15:52

**Objet :** Restauration des traverses de cours d'eau - 2020-21

**Importance :** Haute

Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 

Bonjour,

Nous avons été informés aujourd'hui qu'une enveloppe de 7,5 M \$ a été confirmée pour la saison 2020-21, pour la restauration de traverses de cours d'eau sur des chemins multiusages. De plus, une enveloppe supplémentaire de 1 M \$ sera aussi disponible cette année pour les projets de moins de 10 000 \$. Les utilisateurs autres que les industriels forestiers sont admissibles à ces sources de financement. Nous ne sommes pas en mesure de vous dire actuellement quel sera le montant alloué à la région de l'Outaouais.

Au cours des prochaines semaines, la documentation liée à l'enveloppe budgétaire sur les traverses de cours d'eau sera rendue disponible sur le site internet du Ministère <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/ponts-et-chemins-en-milieu-forestier/>. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces documents lorsqu'ils seront déposés pour connaître les modalités liées au financement, car il pourrait y avoir des changements par rapport aux années précédentes.

**L'appel de projets n'est donc pas encore commencé, et vous devez attendre les documents officiels pour soumettre des propositions**, mais je tenais à vous en informer dès aujourd'hui pour que vous soyez en mesure de débiter la collecte de données et à documenter votre projet.

Nous vous rappelons que les projets proposés doivent respecter le RADF, et qu'à cet effet, une caractérisation sur le terrain doit être réalisée au préalable pour connaître le type de structure à installer, et ses dimensions. Un calcul de débit doit aussi être réalisé et respecté pour tous les ponts, ponceaux et arches. Nous vous recommandons de consulter un professionnel qualifié au besoin.

Merci de transmettre l'information dans votre réseau / à vos membres.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou si vous souhaitez en discuter davantage.

Salutations,

**Solajo Couturier**

**Ingénieur forestier**

**Direction de la gestion des forêts**

**Direction générale secteur sud-ouest**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 273

[solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



---

**De:** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Envoyé:** 16 juillet 2020 16:33  
**À:** Cathy Viens Boileau  
**Cc:** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre); Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge)  
**Objet:** RE: Arpentage de la descente du Lac au Loup

Bonjour,  
Oui pour la vérification du calcul. Guillaume vous reviens avec plus de détails.

---

---

**De :** Couturier, Solajo (07-DGFo) <Solajo.Couturier@mffp.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 6 août 2020 15:35

**À :** Cathy Viens Boileau <cviens@boileau.ca>

**Objet :** Engagement de confidentialité

Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 

Bonjour,

Le protocole que vous signerez prochainement concernant vos projets retenus pour faire l'objet d'un financement prévoit que vous devez vous engager à ne révéler aucune information à caractère confidentiel. Je joins un modèle de



formulaire d'engagement de confidentialité que vous pouvez utiliser pour répondre à cette exigence. Vous avez aussi l'option d'utiliser un autre modèle, si vous en avez déjà un.

À noter que cette exigence s'applique tant à vous qu'à l'entrepreneur que vous aurez engagé pour réaliser les travaux. Deux documents devront donc être remplis.

Merci de me retourner le tout rempli et signé d'ici le 28 septembre prochain.

Salutations,

**Solajo Couturier**

**Ingénieur forestier**

**Direction de la gestion des forêts**

**Direction générale secteur sud-ouest**

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 273

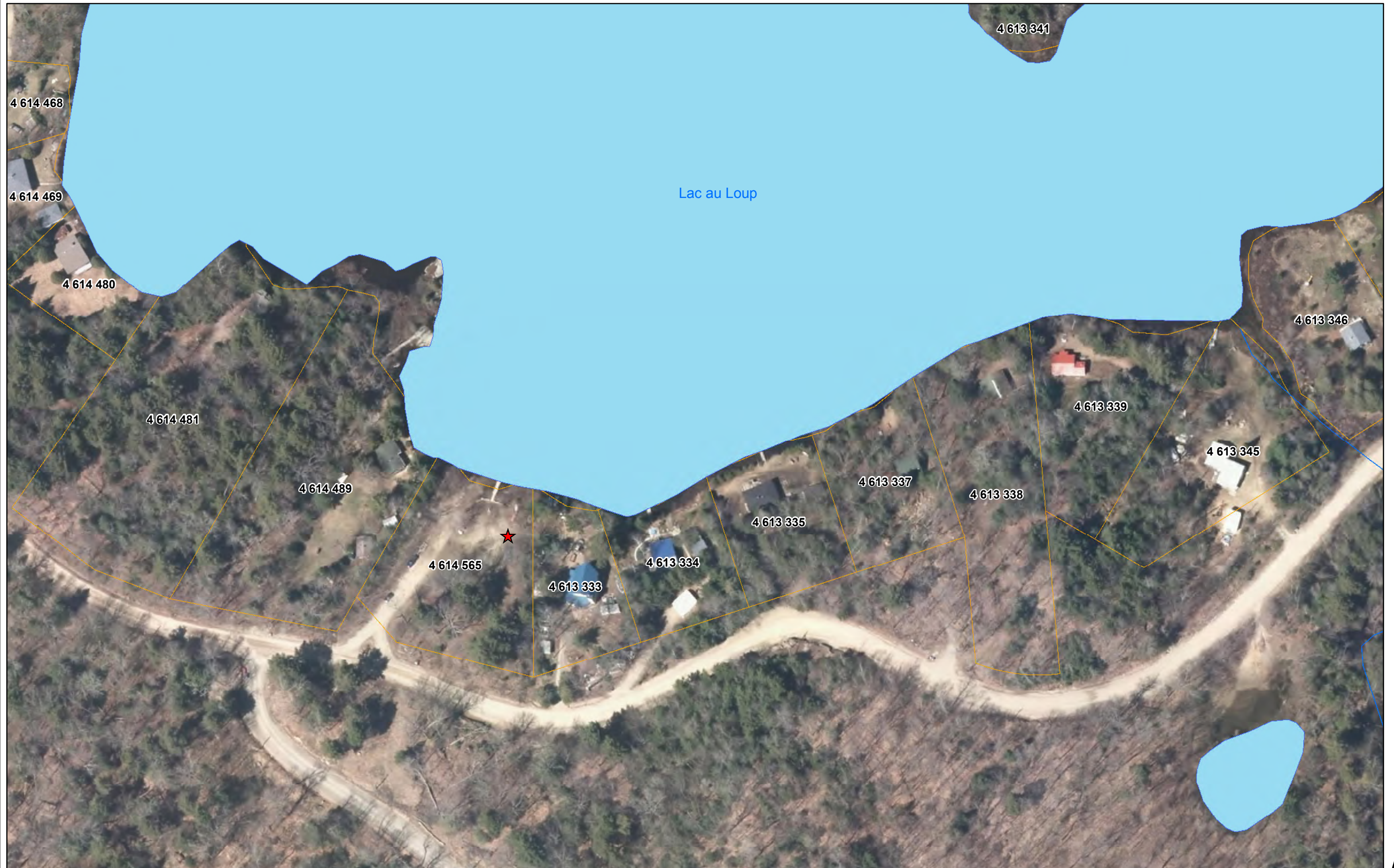
[solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:solajo.couturier@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)





# RÉINSTALLATION PONCEAU, MRC BOILEAU - LAC AU LOUP



1 cm = 12 mètres





	<b>Avis de non-conformité - Externe</b>	Date d'approbation :	27 mars 2018
		Personne ou instance décisionnelle :	TDGf0
		Date de mise à jour :	20 mars 2018

Entreprise : Municipalité de Boileau


No non-conformité :  
NC\_Boileau\_191009\_7251\_GG\_01\_V2

Représentant (Entreprise) : Cathy Viens, directrice générale  
Courriel : cviens@boileau.ca  
Téléphone : 819-687-3436 poste 1002

Émise par : Rachelle Bélanger  
Émise le : 2019-12-19  
Délai demandé pour répondre : 15 juin 2020

À compléter par le MFFP :

<b>Description de la non-conformité (Objet): Retrait d'un ponceau et coupe d'arbres sans autorisation</b>	
Détecté lors : d'une dénonciation	Détecté le : 2019-10-09
Détecté par : un citoyen et confirmé par des visites terrain du personnel du MFFP	Entente ou contrat : ne s'applique pas
<p>La Municipalité a procédé au retrait d'un ponceau du côté est sur le lot public no 4 614 565. Ce retrait a eu pour effet de fermer un chemin multiusages reliant le lot privé no 4 613 333 aux terres du domaine de l'état.</p> <p>En vertu de l'article 41 de la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)</i> : « <i>Quiconque entend exécuter des travaux de construction, d'amélioration ou de fermeture d'un chemin multiusage doit être autorisé par le ministre aux conditions que celui-ci détermine, sauf dans le cas où l'exécution des travaux est autorisée par un permis d'intervention ou par un contrat ou une entente conclu en vertu de la présente loi.</i></p> <p><i>Constitue un chemin multiusage un chemin en milieu forestier, autre qu'un chemin minier, construit ou utilisé à des fins multiples, notamment en vue de permettre l'accès au territoire forestier et à ses ressources. »</i> Or, aucune autorisation ou contrat n'ont été conclus avec la municipalité pour ces travaux.</p> <p>De plus, suite à la visite par le personnel du Ministère, il a été confirmé que le ponceau représentait une traverse de cours d'eau permanent. Or, en vertu l'article 83 du <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF)</i> : « <i>Les techniques utilisées lors de la fermeture temporaire ou permanente d'un chemin doivent prévenir l'obstruction du passage de l'eau ainsi que la sédimentation dans les cours d'eau. Elles doivent également assurer le libre passage du poisson au site de traversée dans les situations autres que celles décrites à l'article 103.</i></p> <p><i>Lorsqu'un chemin, fermé de façon permanente, comporte des ponts, des ponceaux ou des ouvrages amovibles, ceux-ci doivent être enlevés lors de sa fermeture. Après leur enlèvement, le lit et les berges du cours d'eau doivent être stabilisés...</i> » Il a été constaté à plusieurs reprises que les berges où se trouvait précédemment le ponceau n'avaient pas été stabilisées, laissant le sol à nu.</p> <p>Le Ministère avise donc la Municipalité que ces travaux ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et que des correctifs sont exigés.</p>	
<b>Correctifs demandés et objectif à atteindre / commentaires :</b>	
<p>Le MFFP exige de la Municipalité de procéder à la remise en état des lieux <b>avant le 15 juin 2020</b> conformément à la réglementation en vigueur. Pour ce faire, suite à la réception de l'autorisation signée par le chef d'Unité de gestion, elle doit installer un ponceau à l'emplacement original et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des techniques permettant de limiter les apports de sédiments à l'extérieur de la zone des travaux (RADF art. 90) ;</li> <li>• Réaliser les travaux (excavation, mise en place, remblayage et stabilisation) entre les berges du cours d'eau en moins de 72 heures (RADF art. 92) ;</li> <li>• Stabiliser immédiatement le talus et les remblais (RADF art. 95, 96 et 99) ;</li> <li>• Respecter les dimensions et les capacités d'évacuations requises (RADF art. 100 et 101) ;</li> </ul> <p>Étant donné que le lit du cours d'eau disparaît sous terre sur une distance de plus de 5 m à moins de 250 m en amont du site, le libre passage de poisson n'a pas à être assuré. Par conséquent, l'aménagement doit respecter les conditions décrites à l'article 104 du RADF, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le diamètre ou la portée du conduit ou de l'arche doit être d'au moins 450 mm ;</li> <li>2. Le conduit doit être installé en suivant la pente naturelle du cours d'eau et être enfoui sous le lit du cours d'eau à une profondeur équivalant à 10 % de la hauteur du conduit, sans toutefois excéder 500 mm peu importe la taille du conduit ;</li> <li>3. Le ponceau ne peut réduire la largeur du cours d'eau de plus de 50 %, mesurée au niveau de la limite supérieure des berges.</li> </ol> <p>Le ponceau peut comporter un conduit à paroi lisse.</p>	

<b>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</b> 	<b>Avis de non-conformité - Externe</b>	Date d'approbation :	27 mars 2018
		Personne ou instance décisionnelle :	TDGFO
		Date de mise à jour :	20 mars 2018

Une fois les travaux terminés, la Municipalité devra remettre un avis de réalisation de travaux contenant un rapport photographique qui illustre la stabilisation, l'enfouissement et la réduction de la largeur du cours d'eau. Cet avis peut être envoyé par courriel au chef de l'unité de gestion de la Basse-Lièvre.

Signature du chef de l'unité de gestion<sup>1</sup> :

*Original signé*

À compléter par l'entreprise :

<b>Correctifs apportés :</b>	
<b>Commentaires:</b>	
<b>Preuves fournies pour démontrer la mise en œuvre des correctifs apportés et l'atteinte des objectifs décrits ci-haut (inscrire les pièces jointes):</b>	
Signature de l'ing.f. (entreprise) :	Date de la transmission au MFFP :

À compléter par le MFFP :

<b>Fermeture de la non-conformité</b>	
<b>Commentaires :</b>	
Vérification effectuée par :	Date de la vérification :
Décision de fermeture : ( ) Acceptée ( ) Refusée	
Signature du chef de l'unité de gestion <sup>1</sup> :	

<b>Cas de récurrence ou ayant un impact important</b>
Nécessite l'émission d'une demande d'action corrective (DAC) (Plan correcteur) :
( ) Oui ( ) Non
Si oui, compléter le formulaire de « Demande d'actions correctives (plan correcteur) » et inscrire le no en réf. :

1. Le MFFP ne renonce pas à soumettre un dossier d'enquête au DPCP.

---

**De :** Bélanger, Rachelle (07-UG) <Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 18 décembre 2019 18:35

**À :** Cathy Viens <mun.boileau@mrcpapineau.com>

**Cc :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca>; Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca>; foret MRCPapineau <foret@mrcpapineau.com>

**Objet :** TR: Dossier de la voie de contournement au lac au Loup

Bonjour Cathy,

L'Unité de gestion de la Basse-Lièvre et de la Coulonge (UG) a pris connaissance du projet de la municipalité de Boileau de construire une voie de contournement dans le secteur du lac au Loup. La voie doit essentiellement relier l'impasse Montpetit à l'impasse du Héron en montant sur la colline au sud du lac. Bien qu'un tracé plus court soit en théorie possible, cette approche rencontre des difficultés importantes, notamment :

- Des expropriations, notamment des usagers qui demandent cette voie de contournement,
- Des pentes abruptes qui rendraient difficile la circulation de véhicules lourds, y compris les appareils de déneigement,
- Des zones de dynamitage importantes ce qui implique des coûts plus élevés et des difficultés pour assurer la sécurité des biens de propriétaires riverains du tracé,

Selon les fichiers de forme fournis, il est de la compréhension de l'UG que le tracé retenu quitterait l'impasse Montpetit à la hauteur du lot no 4 613 376, monterait sur la colline pour longe flanc nord-est et rejoindre l'impasse du Héron à l'est du lot no 4 613 436. Lors de l'analyse et des consultations, il n'y

a pas d'éléments interdisant le concept général de ce projet qui ont été soulevés. Cependant, les informations hydrologiques dont l'UG dispose semblent indiquer la présence d'un cours d'eau intermittent le long du flanc nord-est de la colline. Le tracé actuel se retrouverait à moins de 30 m de ce cours d'eau par endroits.

Or, selon l'article 67 du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*, la construction ou l'amélioration d'un chemin est interdite à moins de 30 m d'un cours d'eau intermittent, à moins de contraintes hydrologiques ou topographiques, ce qui est ici le cas. Pour pouvoir se prévaloir de cette exception, il est nécessaire de faire une demande de dérogation par écrit en remplissant le formulaire joint au présent envoi. Ce formulaire permet notamment de déterminer le type de mesures de mitigation qui seront demandées et si l'intervention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire.

L'UG est donc favorable au tracé, mais il manque encore cet élément du dossier avant de pouvoir procéder à l'émission du permis. Suite à sa réception complétée et signée, l'UG sera en mesure de vous indiquer quelles mesures particulières devront être prévues en bordure du ruisseau intermittent. Celles-ci feront partie intégrante de l'autorisation de construction du chemin.

Veillez agréer, Mme Viens, l'expression de nos salutations distinguées.

## *Rachelle Bélanger - Chef*

Unité de gestion de la Basse-Lièvre (72)  
Unité de gestion de la Coulonge (71)  
Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
16, impasse de la Gare-Talon, RC 100  
Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Tél : 819-246-4827, poste 336 (Gatineau)  
Tél : 819-683-2626, poste 224 (Mansfield)  
Courriel : [rachelle.belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:rachelle.belanger@mffp.gouv.qc.ca)  
[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)



---

**De:** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Envoyé:** 22 juillet 2020 10:48  
**À:** Cathy Viens Boileau; Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre); Jean-François Larrivée  
**Cc:** Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge); Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre); Bélanger, Rachelle (07-UG)  
**Objet:** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Mme Viens,

L'UG prend note du moment où vous effectuerez les travaux. Le personnel de l'UG n'est généralement pas présent pendant les travaux. Un travail de validation pourra être fait par la suite, cependant.

Bonne journée,

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél. : 819-246-4827 poste 256

Télec. : 819-246-5049

[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De:** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Envoyé:** 18 août 2020 17:36  
**À:** Bélanger, Rachelle (07-UG); Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge)  
**Cc:** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre)  
**Objet:** TR: Ponceau du ruisseau intermittent\_PONCEAU DÉBARCADAIRE  
**Pièces jointes:** IMG\_3051.jpg; IMG\_3052.jpg; IMG\_3053.jpg; IMG\_3054.jpg; IMG\_3055.jpg; IMG\_3056.jpg; IMG\_3057.jpg

Voici les photos du ponceau avec avis de non-conformité datant de l'an passé.  
Ponceau débarcadère.

---

---

**De :** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 18 août 2020 17:03



À : Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

Objet : RE: Ponceau du ruisseau intermittent

Bonjour,

Pour ce dossier on parle bien du ponceau débarcadère? Près du terrain de M. Vandal?

---

---

---

**De :** Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 18 août 2020 15:31

**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

**Cc :** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>; Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Ponceau du ruisseau intermittent

Bonjour Mme Viens,

Est-ce que vous pouvez me confirmer que les travaux ont été fait? Est-ce possible également de nous envoyer quelques photos?

Je vous remercie à l'avance!

*Rachelle Bélanger - Chef*

Unité de gestion de la Basse-Lièvre (72)

Unité de gestion de la Coulonge (71)

Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

16, impasse de la Gare-Talon, RC 100

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél : 819-246-4827, poste 336 (Gatineau)

Tél : 819-683-2626, poste 224 (Mansfield)

Courriel : [rachelle.belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:rachelle.belanger@mffp.gouv.qc.ca)

mffp.gouv.qc.ca



---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 22 juillet 2020 12:20

**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

**Cc :** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>; Couturier, Solajo (07-DGFo) <[Solajo.Couturier@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Solajo.Couturier@mffp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Ponceau du ruisseau intermittent

Mme Viens,

Concernant la mesure de la pente, je n'ai pas été en mesure de rejoindre la personne ressource que j'avais en tête. Solajo est en vacances cette semaine et son retour est prévu lundi. Peut-être sera-t-il en mesure de vous répondre à ce moment-là?

Entre-temps, je peux vous indiquer que les photos prises par Mme Faucher ne semblent pas indiquer une pente forte sur le site. Je ne peux, cependant me prononcer sur la pente réelle.

Bonne journée,

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél. : 819-246-4827 poste 256

Télec. : 819-246-5049

[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 21 juillet 2020 16:08

**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

**Cc :** Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge) <[Jean-Philippe.Leblanc@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Philippe.Leblanc@mffp.gouv.qc.ca)>; Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>; Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>; Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>; Jean-François Larrivée <[jf.larrivee@mrc-papineau.com](mailto:jf.larrivee@mrc-papineau.com)>

**Objet :** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Mme Viens,

Je vais voir avec l'équipe ce qui peut être fait et je vous reviens.

Bonne journée,

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél. : 819-246-4827 poste 256

Télec. : 819-246-5049

[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 17 juillet 2020 13:50

**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>; Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>; Jean-François Larrivée <[jf.larrivee@mrc-papineau.com](mailto:jf.larrivee@mrc-papineau.com)>

**Cc :** Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge) <[Jean-Philippe.Leblanc@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Philippe.Leblanc@mffp.gouv.qc.ca)>; Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>; Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Mme Viens,

J'ai eu la confirmation de la part de l'équipe de l'UG que le calcul de débit fourni était conforme. La pose d'un 600 mm enfoui à 10% serait conforme au RADF à cet endroit. On me dit cependant qu'il est possible que le remblai et la stabilisation pourrait potentiellement déborder légèrement chez M. Vandal. Si tel est le cas, je vous recommande de faire le lien avec M. Vandal pour qu'il n'y ait pas de surprises.

Si jamais il y avait des arbres à couper ou d'autres aménagements nous vous rappelons également de vous procurer toutes les autorisations nécessaires afin de bien réaliser les travaux.

Bonne journée,

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**  
**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

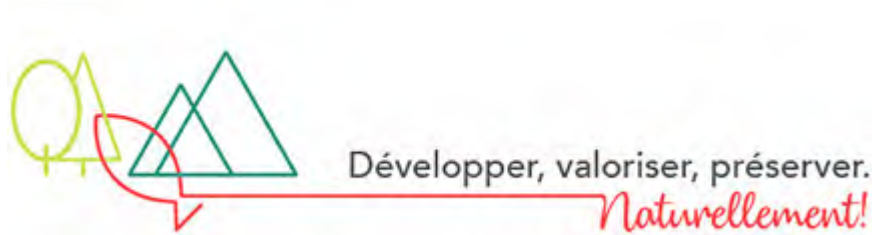
Tél. : 819-246-4827 poste 256

Télec. : 819-246-5049

[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De :** Faucher, Dany (07-UG/Basse-Lièvre) <[Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Dany.Faucher@mffp.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 9 juillet 2020 11:52  
**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>  
**Cc :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>; Leblanc, Jean-Philippe (07-UG/Coulonge) <[Jean-Philippe.LebLANC@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Jean-Philippe.LebLANC@mffp.gouv.qc.ca)>; Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Bonjour Mme Viens,

Le calcul de débit a-t-il été fourni au MFFP. Pouvez-vous nous le retourner.

merci

---

---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 8 juillet 2020 13:58  
**À :** Cathy Viens Boileau <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>  
**Cc :** Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>; Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>; Fortin, Yvette (07-UG/Coulonge) <[Yvette.Fortin@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Yvette.Fortin@mffp.gouv.qc.ca)>; Jean-François Larrivée <[jf.larrivee@mrc-papineau.com](mailto:jf.larrivee@mrc-papineau.com)>  
**Objet :** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Mme Viens,



En date du 6 juillet, l'Unité de gestion a constaté que le remplacement du ponceau sur le lot 4 614 565 n'avait toujours pas été fait. L'Unité de gestion vous retransmet l'avis de non-conformité qui vous avait été envoyé le 19 décembre dernier et souligne qu'un délai vous avait été accordé pour le 15 juin.

La direction de l'Unité de gestion exige que vous la municipalité prenne les mesures nécessaires pour procéder aux correctifs dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Mme Viens, nos salutations distinguées.

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél. : 819-246-4827 poste 256

Télé. : 819-246-5049

[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre)

**Envoyé :** 19 décembre 2019 12:00

**À :** Cathy Viens <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

**Cc :** Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>; Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>; Fortin, Yvette (07-UG/Coulonge) <[Yvette.Fortin@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Yvette.Fortin@mffp.gouv.qc.ca)>; Jean-François Larrivée <[jf.larrivee@mrc-papineau.com](mailto:jf.larrivee@mrc-papineau.com)>

**Objet :** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Mme Viens,

Veillez trouver en pièce jointe l'avis de non-conformité mis à jour. Il y est indiqué que le délai de réalisation des travaux a été reporté jusqu'au 15 juin.

Bonne journée,

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon  
Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Tél. : 819-246-4827 poste 256  
Télééc. : 819-246-5049  
[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)  
[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre)

**Envoyé :** 2 décembre 2019 08:32

**À :** Cathy Viens <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>

**Cc :** Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>; Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565

Mme Viens,

Veuillez trouver en pièce jointe, le document manquant.

Salutations,

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion des ressources naturelles de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon  
Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Tél. : 819-246-4827 poste 256  
Télééc. : 819-246-5049  
[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)  
[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*



---

**De :** Godbout, Guillaume (07-UG/Basse-Lièvre) <[Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Guillaume.Godbout@mffp.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 29 novembre 2019 15:52  
**À :** Cathy Viens <[cviens@boileau.ca](mailto:cviens@boileau.ca)>  
**Cc :** Pigeon, Julie (07-UG/Basse-Lièvre) <[Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Pigeon@mffp.gouv.qc.ca)>; Bélanger, Rachelle (07-UG) <[Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Rachelle.Belanger@mffp.gouv.qc.ca)>; Bokenge, Aridja (07-UG) <[Aridja.Bokenge@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Aridja.Bokenge@mffp.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Non-conformité ponceau sur le lot 4 614 565  
**Importance :** Haute



Mme Viens,

À la demande de Mme Rachelle Bélanger, chef de l'Unité de gestion de la Basse-Lièvre et de la Coulonge, veuillez trouver ci-joint une copie signée de l'avis de non-conformité concernant les travaux de retrait du ponceau sur le lot 4 614 565. L'avis inclut les exigences du Ministère afin de corriger la situation. Pour réaliser les travaux, une autorisation de l'Unité de gestion sera nécessaire. Vous pouvez vous adresser à Mme Aridja Bokenge au 819-246-4827 poste 249 ou par courriel au [Aridja.Bokenge@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Aridja.Bokenge@mffp.gouv.qc.ca). Elle a déjà commencé à préparer l'autorisation.

Veuillez agréer, Mme Viens, l'expression de nos salutations distinguées.

**Guillaume Godbout, M.Sc.**

Biologiste

**Unité de gestion de la Basse-Lièvre et de la Coulonge**

**Direction de la gestion des Forêts de l'Outaouais**

**Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs**

16, impasse de la Gare Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél. : 819-246-4827 poste 256

Télec. : 819-246-5049

[guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.godbout@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

*Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.*

















